

*L'ajournement*

Chacun sait, monsieur l'Orateur, que le premier ministre a reconnu que le gouvernement avait effectivement participé à des tractations visant à la fixation des prix de l'uranium. Cette participation est très différente de celle qui découle, par exemple, de la signature d'accords commerciaux internationaux, car les termes de tels accords sont en général du domaine public. Les responsables des pays signataires, et souvent leurs assemblées législatives, se mettent d'accord sur les prix planchers ou les prix en général de certains biens. Il y a beaucoup d'exemples tout à fait inattaquables d'ententes internationales sur des prix planchers. L'accord international sur le blé en est un. Toutefois, ces accords sont toujours conclus au grand jour et non dans une arrière-salle enfumée, dans la capitale de l'un des pays en cause. Telle était la situation à l'égard du cartel de l'uranium. Il s'agissait d'un accord secret. Le public n'en a pas eu connaissance.

● (2215)

Le gouvernement a reconnu qu'il avait joué un rôle dans cette affaire. Bien sûr, on doit se demander si cette collusion a eu des conséquences pour le consommateur canadien. Nous avons essayé, en pure perte, d'obtenir des renseignements à ce sujet à la Chambre des Communes. On s'est efforcé d'étouffer les demandes de l'opposition et on a gardé le secret sur cette affaire. On a cherché à camoufler ce qui s'était passé.

Permettez-moi de vous rappeler brièvement les faits au cas où nous aurions oublié jusqu'où le gouvernement est allé pour tenter de camoufler son rôle dans cette histoire de collusion. Il a interdit à tous les fonctionnaires de parler des délits en question ou de tous les faits s'y rapportant. Dans notre pays, où nous sommes fiers de jouir de la liberté de parole, le gouvernement a promulgué un décret interdisant à tout fonctionnaire de parler des mesures prises à l'égard de ce cartel.

Il a omis de publier 60,000 documents relatifs aux poursuites intentées contre des personnes accusées de collusion en matière de prix. Il a omis de publier le rapport de la Commission des pratiques restrictives du commerce, la Commission Bertrand, qui a enquêté sur les collusions en matière de prix. La Couronne a fait valoir, au nom du ministre de la Justice, du procureur général qui a intenté les poursuites, que des organismes gouvernementaux, les sociétés de la Couronne, étaient en cause. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) n'a pas assumé la responsabilité des actes commis par des sociétés de la Couronne, par Uranium Canada Limitée et Eldorado Nucléaire Limitée qui ont été accusées de conspiration à la suite de l'enquête de M. Bertrand. Et voilà que le gouvernement cherche à les faire échapper aux poursuites en leur permettant d'invoquer l'immunité de la Couronne.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a cherché à prendre ses distances par rapport à cette affaire sordide. Il dit évidemment qu'il n'a rien à faire dans tout cela

et que cela se passe en dehors de sa connaissance ou de son intervention. Il dit même que cette tentative de soustraire les sociétés de la Couronne aux poursuites n'est pas une idée à lui, qu'elle est intervenue comme par magie, que ce sont les sociétés qui font cela pour se défendre. Il prétend qu'il n'a rien à voir ni aucun intérêt dans l'affaire, et que ces sociétés sont tout à fait distinctes du gouvernement.

Je pense qu'il faudrait examiner les allégations faites au nom de la société en question, par Uranium Canada Limitée, par voie de déclaration faite sous serment et autres documents à l'appui. Uranium Canada a concédé qu'elle n'a d'autre actif que la somme de \$9 versée en contrepartie des actions permettant aux ex-administrateurs de siéger au conseil. Elle n'a pas de locaux distincts, son activité s'exerce au sein du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elle n'a pas de personnel propre. Le 1<sup>er</sup> mai 1981, elle a déclaré que toutes les actions d'administrateurs d'Uranium Canada Limitée ont été transférées au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) et sont présentement détenues par lui pour le compte de Sa Majesté la reine du chef du Canada.

Il ressort de la déclaration faite sous serment et des observations présentées au tribunal que l'administration et le contrôle de l'activité d'Uranium Canada Limitée sont confiées directement au ministre et au gouverneur en conseil. Uranium Canada Limitée n'a aucune latitude en la matière. En outre, sur le plan opérationnel et pratique, la société est une apparence du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. En conséquence, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le gouverneur en conseil constituent le cerveau et la volonté d'Uranium Canada Limitée. Enfin, il est dit qu'Uranium Canada Limitée est un simple exécutant de la Couronne dont les faits et gestes dépendent entièrement et absolument du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et du gouverneur en conseil.

Permettez-moi d'expliquer. Le gouverneur en conseil, c'est le cabinet. La société jouit du statut de société de la Couronne. La société affirme qu'elle est administrée par le ministre, cependant le ministre nie toute responsabilité ministérielle en la matière et continue de dissimuler la vérité. Aujourd'hui, je veux que le secrétaire parlementaire nous dise ce que le gouvernement cherche à cacher au juste. Qu'est-ce qu'il a à cacher dans cette affaire sordide?

**M. Dave Dingwall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à signaler que je suis renversé par le teneur des remarques du député. Ses affirmations sont tout à fait ridicules. Elles tiennent de la chasse aux sorcières et de tels sous-entendus sont certes inacceptables.

**M. Hnatyshyn:** J'ai puisé dans votre documentation.